

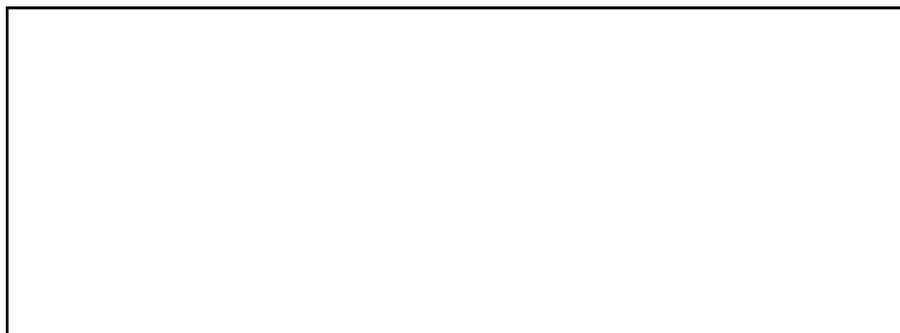
**Bulletin trimestriel**

**Janvier- Février-  
Mars 2012**



BELGIQUE-BELGIË  
PP 6/68978  
76500 TOURNAI 1  
P605223

# **CGSP ENSEIGNEMENT HAINAUT OCCIDENTAL**



Ed .resp: Rita DEHOLLANDER- CGSP Enseignement

Place Verte 15- 7500 Tournai

Bureau de dépôt : Tournai 1

## Dans ce numéro :

<b>Edito</b>	<b>EDITO</b>	Page 3
<b>INFOS REGIONALES</b>	<b>Renseignements utiles à trouver sur notre site internet</b>	Page 4
<b>OPERATIONS STATUTAIRES</b>	<b>Opérations statutaires dans l'enseignement officiel subventionné</b>	Page 5,6,7
<b>OPERATIONS STATUTAIRES</b>	<b>Candidature à un poste de puéricultrice dans enseignement officiel subventionné</b>	Pages 8,9
<b>INFOS REGIONALES</b>	<b>Coordonnées du nouveau bureau de la CGSP Enseignement et des vérificateurs aux comptes</b>	Page 10
<b>INFOS REGIONALES</b>	<b>Coordonnées des membres du comité régional du secteur</b>	Pages 11,12

# Edito

Durant ces quatre années écoulées, le secteur enseignement a engrangé des mesures positives sous le cabinet du Ministre PS Christian Dupont mais depuis l'arrivée de la Ministre CDH Marie-Dominique Simonet à la tête de l'enseignement obligatoire, il a été soumis à rude épreuve.

Nous en sommes à nous battre pour protéger les acquis.

Nous avons donc du, après une période de relatif calme social, renouer avec les actions syndicales et nous réapproprier les rues avoisinant les sièges des Gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou de la région wallonne et les domiciles de leurs Ministres.

Nous avons du combattre régulièrement les propositions d'économies budgétaires proposées par la Fédération Wallonie-Bruxelles suite à son manque chronique d'argent.

Très peu de moyens consacrés à l'amélioration des conditions d'exercice du métier et à lutter contre la pénurie de plus en plus galopante ont pu être engrangés.

De moins en moins de jeunes sont attirés par la profession et de plus en plus d'enseignants en sont réduits à la quitter prématurément.

Aucune piste de solution acceptable n'a été présentée à ce jour par ce gouvernement.

Nous passons de groupes de travail en groupes de travail qui ne sont pas suivis de mise en place de mesures concrètes et efficaces pouvant palier les problèmes de plus en plus criants

Par contre, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a profité de cette pénurie pour sabrer dans les mesures d'aménagement fin de carrière, empêchant ainsi des enseignants à bout de souffle et de motivation de partir, prétextant que cela compenserait le manque d'engagement de jeunes professeurs.

Lors du dernier congrès statutaire du secteur, nous avons défini des priorités pour 2012-2016.

Nous allons nous atteler à :

- Renforcer l'engagement et la formation de nos délégué(e)s
- Mener en commun une réflexion sur les conséquences des réformes institutionnelle
- Alimenter un débat sur la refonte de l'enseignement qualifiant
- Accompagner la réforme de la formation initiale des enseignants
- Revaloriser la profession
- Garantir le droit à la santé au travail
- Obtenir de réelles opportunités d'aménagements et de réorientation de la carrière
- Revendiquer un système scolaire sans rupture au sein d'une école de la réussite, unique, publique et pluraliste
- Veiller à maintenir le régime des pensions publiques
- Défendre un service public de qualité au sein d'une société solidaire

Le travail ne manquera pas et notre organisation syndicale continuera à se battre sur tous les fronts.

Rita DEHOLLANDER

## **Renseignements utiles à trouver sur notre site internet**

- Permanences de votre secrétaire régionale
- Présence du camarade Christophe Denuit, collaborateur
- Coordonnées du service désignations pour l'enseignement organisé par la Communauté française pour la zone du Hainaut occidental (zone 8) et pour une partie de la zone de Mons (zone 9) voir aussi circulaire n° 3313 du 22/09/2010 sur le site
- Avis aux temporaires qui n'ont pas d'emploi : document à remplir et à nous renvoyer
- Que faire quand on n'a pas touché son salaire ? (coordonnées des services traitement pour les divers réseaux d'enseignement pour le Hainaut occidental )
- Comment aller chercher sa fiche de salaire sur le net ?

**Peut  
vous être  
très  
utile!!!**

[www.adm.cfwb.be](http://www.adm.cfwb.be)

- Coordonnées des services FGTB Mouscron et Tournai pour les demandeurs d'emploi et les problèmes de chômage.

**Vous pouvez trouver toutes ces informations en consultant notre site internet**

[www.cgsp-enseignement.be](http://www.cgsp-enseignement.be)

et en cliquant sur Hainaut occidental.

## **OPERATIONS STATUTAIRES : ENSEIGNEMENT OFFICIEL SUBVENTIONNÉ**

### **CANDIDATURE(S) POUR DEVENIR OU RESTER TEMPORAIRE PRIORITAIRE DURANT L'ANNEE SCOLAIRE 2012-2013**

#### **Qui est concerné ?**

#### **1. Les membres subventionnés des catégories**

- du personnel directeur et enseignant
- du personnel auxiliaire d'éducation
- du personnel social, paramédical et psychologique

#### **des établissements officiels subventionnés (enseignement communal et provincial) d'enseignement**

- maternel
- supérieur de type court et de type long
- primaire
- de promotion sociale
- spécial
- artistique
- secondaire
- des homes pour enfants dont les parents n'ont pas de résidence fixe

#### **qui exercent leur fonction dans l'enseignement**

- de plein exercice (y compris l'enseignement à horaire réduit)
- de promotion sociale
- secondaire artistique à horaire réduit

#### **et qui en tant que**

- temporaires souhaitent bénéficier d'une désignation pour l'année scolaire suivante

- temporaires ont répondu à un appel à la nomination et doivent conserver leur priorité (afin de répondre à l'une des conditions de nomination au moment de celle-ci)

- nommés définitivement pour un horaire incomplet souhaitent obtenir un complément de charge à **titre temporaire**

- nommés définitivement pour un horaire complet souhaitent accéder à titre temporaire à une autre fonction pour laquelle ils possèdent un titre requis ou jugé suffisant du groupe A

#### **2. Les membres du personnel**

de l'enseignement préscolaire et primaire nommés à titre définitif et qui souhaitent changer de fonction

#### **Qui n'est pas concerné ?**

1. Les collègues qui souhaitent exercer (ou qui exercent) leur métier uniquement dans l'enseignement de la Communauté française (C.F.), ex-enseignement de l'Etat.

2. Les collègues qui souhaitent exercer (ou qui exercent) leur métier dans l'enseignement libre

**COMMENT POSER SA CANDIDATURE ?**

Contrairement à ce qui se pratique dans l'enseignement de la C.F., les P.O. de l'enseignement officiel subventionné **ne doivent pas lancer d'appel aux candidats** destiné aux agents qui souhaitent devenir ou rester (à l'avenir) temporaire prioritaire.

C'est à ces derniers qu'il incombe d'introduire leur(s) candidature(s) **par lettre recommandée avant le 31.05.12** pour faire valoir leur(s) priorité(s) pour l'année 2011/2012

Il n'existe actuellement aucun formulaire particulier (et rien n'est prévu dans le statut à ce sujet) pour adresser sa (ses) candidature(s) auprès d'un ou de plusieurs P.O.

Cependant, des P.O. comme la Province de Hainaut et de nombreuses Communes ont établi un formulaire type.

Si vous n'êtes pas en possession de celui-ci fin mai, il est impératif d'envoyer votre candidature – sur papier libre et par recommandé – en précisant la ou les fonction(s) souhaitée(s) selon vos titres de capacité et l'ancienneté acquise.

**Attention**  
**N'oubliez pas**  
**de poser**  
**candidature**  
**par recom-**  
**mandé**  
**avant**  
**le 31 mai**  
**2012**

**APPEL A LA NOMINATION**

Contrairement à l'introduction des candidatures pour devenir ou rester temporaire prioritaire qui est un **acte volontaire** des membres du personnel, les Pouvoirs Organisateur **doivent** chaque année scolaire, dans le courant du mois de mai, faire appel aux candidats à la nomination définitive pour tous les emplois

vacants à titre définitif au **15 avril** qui précède l'appel aux candidats.

« L'avis qui indique le classement des temporaires, la fonction à conférer, le volume des prestations des emplois offerts, les conditions requises dans le chef des candidats ainsi que la forme et le délai dans lesquels les candidatures doivent



Officiel subventionné

être introduites, est communiqué à tous les membres temporaires du P.O. et qui figurent au classement des prioritaires au sens des articles 24 § 1<sup>er</sup> et 30 » (Art 31 – 4<sup>ème</sup> alinéa – du Statut 06.06.94).

**A défaut d'appel et si vous croyez qu'un emploi définitivement vacant existe, introduisez votre candidature par recommandé et à titre conservatoire avant le 30 juin**

Depuis le décret du 25.07.96, - *sauf pour une fonction dans l'enseignement préscolaire et primaire* – le membre du personnel nommé à titre définitif dans une fonction peut obtenir un complément (extension) de nomination dans cette fonction ou être

nommé dans une autre fonction de la même catégorie pour laquelle il possède le titre requis en répondant à l'appel à la nomination définitive dans cette fonction.

L'emploi est attribué à titre définitif au membre du personnel qui compte l'ancienneté de service la plus élevée à Plus de nécessité d'avoir posé sa candidature comme temporaire prioritaire.

Attention : ces possibilités ne sont plus envisageables qu'au sein du même type d'enseignement car il y a une distinction entre l'enseignement de plein exercice, l'enseignement secondaire à horaire réduit, celui de promotion sociale et l'artistique à horaire réduit.

### REMARQUE

- L'éventualité d'une proche nomination n'exclut pas l'obligation de postuler pour rester temporaire prioritaire afin de pouvoir prétendre à un emploi (ou extension de charge) en attendant cette nomination et de continuer à répondre à une des conditions de nomination : être temporaire prioritaire
- Si vous postulez une désignation à titre temporaire ou une nomination à titre définitif dans l'enseignement fondamental, précisez que votre candidature est valable pour un horaire le plus complet possible.

Veillez à recevoir l'avis publiant les emplois vacants au 15 avril 2012 afin de poser votre candidature à la nomination en toute connaissance de cause

**Candidature à un poste de puériculteur(trice)  
dans l'enseignement officiel subventionné  
(communal et provincial)**

1. Pour faire valoir sa priorité , il faut poser sa candidature **auprès du ou des PO** dans lesquels on souhaite travailler et dans lesquels on totalise au moins 360 jours répartis sur 2 années scolaires au moins et acquis au cours des 5 dernières années et ce

**avant le 15 avril  
par recommandé !**

2. Pour faire valoir sa priorité dans le classement **interzonal** (au moins 600 jours d'ancienneté acquis dans l'ensemble des Pouvoirs organisateurs dans lesquels vous avez travaillé) il faut poser sa candidature

**par recommandé  
avant le 15 avril 2012**

**À**

**Monsieur Jan MICHIELS,  
Président de la Commission  
centrale de gestion  
des emplois pour  
l'enseignement  
préscolaire et primaire  
OFFICIEL subventionné  
Boulevard Léopold II, 44  
Local 2<sup>E</sup>241  
1080 BRUXELLES**

Cette candidature doit être rédigée à l'aide du formulaire annexe 3 que vous pouvez trouver auprès de votre PO ou en allant sur le site [www.adm.cfwb.be](http://www.adm.cfwb.be) et en cherchant la circulaire n° 3924 du 9/03/2012

Vous serez classé(e) selon le nombre de jours que vous aurez prestés à partir de janvier 1982.

Quand vous recevrez ce classement interzonal (publié via circulaire) , prenez la peine de vérifier si vos coordonnées sont correctes, notamment votre numéro de GSM. Sans cela vous risquez de passer à côté d'une opportunité d'emploi.

**Soyez  
Attentif (ve)s  
à vérifier si  
vous êtes bien  
dans  
classement  
interzonal et  
si vos coor-  
données sont  
correctes.**



**Officiel  
subventionné**

**ANNEXE 3**

**CANDIDATURE A ENVOYER PAR LETTRE RECOMMANDEE POUR LE  
15 AVRIL 2012 AU PLUS TARD**

Monsieur Jan MICHIELS,  
Président de la Commission centrale de gestion des em-  
plois pour l'enseignement préscolaire et primaire  
**OFFICIEL** subventionné  
Boulevard Léopold II, 44  
Local 2<sup>E</sup>241  
1080 BRUXELLES

Monsieur le Président,

Conformément au décret du 12 mai 2004 fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire de la Communauté Française, je soussigné(e) :

*Nom-Prénom :*

.....

*N°matricule :*

.....

*Domicilié(e) :*

.....

*Téléphone/portable :*

.....

*Adresse courriel :*

.....

*Dénomination, adresse et n° fase de l'établissement où vous exercez actuellement vos fonctions :*

.....

.....

.....

ai l'honneur de faire acte de candidature afin de faire valoir ma priorité dans le classement in-terzonal des puéricultrices pour l'enseignement subventionné :

Zone 8 :Hainaut Occidental comprenant les communes suivantes : **OUI/NON(1)**

Antoing, Ath, Beloeil, Brunehaut, Bernissart, Brugelette, Celles, Chièvres, Comines-Warneton, Ellezelles, Estaimpuis, Flobecq, Frasnes-lez-Anvaing, Lessines, Leuze-en-Hainaut, Mont-de-L'Enclus, Mouscron, Pecq, Rumes, Tournai, Peruwelz, Silly

## Coordonnées du nouveau bureau du secteur enseignement

<u>Président</u> : Goossens Marc	Ecole Decroly Renaix admin@enseignons.be
<u>Vice-Président</u> : Destrebecq Bertrand	Ecole Autonome CF Antoing bertrand.destrebecq@base.be
<u>Vice-Président</u> : Hinnekens Frédéric	I.A.C.F. Mouscron fred.hinnekens@swing.be
<u>Vice-Présidente</u> : ROLAND Fabienne	A.R. Péruwelz Fondamental
<u>Trésorier régional</u> : AHAJJI Brahim	I.T.C.F. « Val ITMA » Tournai brahim_ahajji@yahoo.fr
<u>Trésorier régional adjoint</u> : DENUIT Christophe	E.P.E.S.C.F. Mouscron christophe.denuit@skynet.be
<u>Secrétaire régionale</u> : DEHOLLANDER Rita	Ecole Solaire Tournai rita.dehollander@cgsp.be

## Les vérificateurs aux comptes

CRETTEUR Katty	Promotion Sociale C.F. Péruwelz katty.cretteur@live.be
CAPELLE Stéphane	Pensionné s.capelle@caramail.com
GILLEBERT Valérie	Promotion sociale Communauté française Mouscron gilleva@hotmail.com

## Coordonnées des membres du nouveau comité régional

BAZZARINI Pia	I.T.C.F. « Val ITMA» Tournai piabazzarini@yahoo.fr
BINON Frédérique	HEHCF Tournai binonfred@skynet.be
BONNET Martine	Communal Tournai martine.bonnet@skynet.be
BOUCHER Valérie	Communal Tournai on4lbg@hotmail.com
BREL Marie-France	AR Péruwelz brelmf@hotmail.com
BRUNAIN Jacques	ARTEM Mouscron jacquesbrunain@yahoo.fr
CHUFFART Christophe	E.P.E.S.C.F. Beloeil chrstophe0001@hotmail.com
DEBAISIEUX Frédéric	A.R. Campin freddebaisieux@hotmail.com
DELCROIX Marie-Pierre	E.P.E.S.C.F. Mouscron mp.delcroix@skynet.be
DEWULF Philippe	AR Péruwelz phildewulf@skynet.be
GALOT Philippe	Pensionné galot.ph@skynet.be
GENNOTTE Pascale	AR Lessines PASCALEGENOTTE@hotmail.com
GRAVELINE Geoffroy	A.R. Comines geograv@hotmail.com
HEULE Jean-Pierre	Pensionné jp.heule@swing.be
JOYE Régis	Communal Estaimpuis regisjoye@live.fr
LAHOUSTE Jean-Philippe	Condorcet catégorie Agro/Tech. jpl@ghoy@gmail.com
LANOO Frédéric	Communal Tournai fredericlannoo@hotmail.com

**INFOS  
REGIONALES**

LEJEUNE Nathalie	AP Leuze natalejeune@yahoo.fr
LENNE Joël	E.S.E.S.C.F. « Le Trèfle » lennejoel@hotmail.com
LERYCKE Olivier	Condorcet cgsp.olivier@lerycke.be
MICLOTTE Vincent	A.R. ATH miclotte.vincent@gmail.com
PARRENT Michaël	ARTEM Mouscron parrent.mika@skynet.be
PETIT Marie-Paul	Conservatoire Tournai marie-paul.petit@skynet.be
PRAET Dominique	Communal Celles dominique.praet@gmail.com
ROLAND Ronald	E.E.P.S.C.F. Mouscron maparol-prof@yahoo.fr
SCHOTTE Christian	ITCF Irchonwelz christian.schotte@openweb.be
VANDEKERCKHOVE Tanya	Coordinatrice de zone t.vandekerckhove@skynet.be
VANDEPUT Michel	A.R. Péruwelz vandeput.michel@skynet.be
VANDERLINDEN Monique	Retraitée
VANDERSTICHELEN Luc	Communal Beloeil vanderstichelen.luc@skynet.be
VINCHENT Stéphanie	AR Lessines vinchentstephanie@yahoo.fr
WILFART Fabrice	E.P.E.S. C.F. Mouscron fabrice.wilfart@hotmail.com
YERNAULT Valérie	Communal Ath valeriey23@gmail.com